

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

Le président: Je déclare la motion adoptée. Reprise du débat. La parole est au député de Fraser Valley-Est.

M. Belsher: Monsieur le président, je voudrais commencer par vous féliciter pour votre réélection et pour avoir accepté les fonctions de président des comités pléniers. Je voudrais en même temps souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux députés. Je leur souhaite bonne chance et espère avoir l'occasion de collaborer avec eux.

Je voudrais en outre adresser des remerciements particuliers aux citoyens de Fraser Valley-Est pour avoir à nouveau placé leur confiance en moi en me renvoyant à Ottawa pour les représenter dans cette trente-quatrième législature.

Nous en sommes à l'article 2 du projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange. L'accord lui-même traite de la suppression graduelle des droits de douane. L'opposition a adopté le point de vue suivant: puisque 80 p. 100 du commerce entre le Canada et les États-Unis passent actuellement en franchise et puisque tout va bien dans le cadre de ce régime, pourquoi se préoccuper des 20 p. 100 restants?

Une voix: Bravo! Enfin, une bonne question.

M. Belsher: Le fait est que les 80 p. 100 du commerce qui passent en franchise consistent en matières premières. Nos exportations de produits manufacturés sont frappées de droits de douane et ce sont ces droits que nous voulons faire disparaître au cours des dix prochaines années.

Prenons un exemple: une paire de chaussures fabriquée au Canada serait frappée d'un droit de 48 p. 100 si elle était vendue aux États-Unis, tandis que les matières premières circulent en franchise entre les deux pays. Les partis d'opposition exploitent les craintes des Canadiens. Ils prétendent que ce qui n'est pas dans l'accord se trouve de ce fait même menacé. Ce n'est tout simplement pas vrai.

L'Accord de libre-échange est essentiellement un accord commercial qui nous permettra d'avoir accès en permanence au plus important marché du monde, le marché américain. Le projet de loi C-2 ne fait que concrétiser l'entente conclue par le premier ministre et le président il y a un an grâce à laquelle chacune des parties aura accès au marché de l'autre sans avoir à craindre l'imposition de barrières tarifaires ni d'autres mesures protectionnistes.

Dans la vallée du Fraser, les producteurs indépendants de bardeaux ont fait l'expérience des conséquences fâcheuses du protectionnisme. Dans une récente lettre adressée au premier ministre, la *Fraser Valley Independent Shake and Shingle Producers Association* a dit:

Nous vous demandons instamment d'adopter l'Accord de libre-échange dans les meilleurs délais de façon que les autres groupes qui

seraient éventuellement visés par des mesures analogues des États-Unis disposent de recours permettant d'aboutir rapidement à une solution objective.

Plus loin, elle a dit également:

Nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour dire que, si l'Accord de libre-échange avait été en vigueur en 1986, les mesures prises contre nous par les États-Unis aux termes de l'article 201 n'auraient pas été mises en vigueur.

Cette opinion émane d'une industrie qui a pâti de l'absence d'accord de libre-échange.

J'ai entendu des gens dire qu'accepter l'Accord de libre-échange était aussi dangereux que de coucher à côté d'un éléphant. Je ne peux que dire à ces gens: Réveillez-vous. Nous sommes déjà couchés à côté d'un éléphant. L'Accord de libre-échange vise justement à nous protéger si jamais cet éléphant décidait de nous écraser.

Comme je l'ai dit pendant la campagne électorale, l'Accord de libre-échange est bon pour les habitants de la circonscription de Fraser Valley—Est, que je représente, et pour tous les Canadiens. Il ne menace pas nos programmes sociaux. Il ne donne pas nos ressources aux Américains; il ne donne pas notre eau aux Américains. Il ne menace pas nos systèmes de gestion de l'offre dans le secteur agricole.

Nous ne pouvons pas être plus clairs que cela, et pourtant les partis de l'opposition essaient quand même de faire peur aux Canadiens avec leurs folles accusations.

Je suis heureux de voir que les Canadiens ne se laissent pas duper. Ils ont prouvé sans l'ombre d'un doute qu'ils ne craignent pas le progrès, comme en témoignent les résultats des élections du 21 novembre.

Je vois l'Accord de libre-échange comme une mesure qui nous garantit l'accès au marché américain, qui nous donne des possibilités de croissance économique et qui nous assure le même degré de prospérité que nous avons connu ces quatre dernières années sous le gouvernement progressiste conservateur.

Permettez-moi de prendre un moment pour repasser l'histoire du libre-échange. L'idée d'une entente de libre-échange avec notre voisin plane depuis la Confédération et même depuis plus longtemps encore. John A. Macdonald a cherché la réciprocité et ne s'est tourné vers sa politique nationale que lorsque les États-Unis ont rejeté cette idée.

Wilfrid Laurier, le septième premier ministre du Canada, un libéral, voulait la réciprocité sans restriction avec les États-Unis.

Dans les années 1930, le Canada et les États-Unis se sont entendus sur un régime dit «de la nation la plus favorisée» afin de stimuler l'économie des deux pays après la dépression des années 30, ouvrant ainsi la voie à l'établissement du GATT.